



Déclarations de planification

Version 4

brm / 11 septembre 2023

DEEE 43 2022.WEU.4642 Biodiversité et imperméabilisation des sols en milieu bâti. Rapport sur la mise en œuvre de la motion 171-2019 Aebi (Hellsau, UDC) adoptée sous forme de postulat. « Biodiversité – Chacun·e doit y contribuer »

Auteur-e	Proposition	+ / ++	- / --
CIAT (Aebi)	1. Le Conseil-exécutif est chargé de présenter au Grand Conseil un projet visant à permettre l'octroi de subventions publiques en faveur de mesures volontaires relatives à la biodiversité en milieu bâti. Les subventions cantonales doivent en particulier permettre d'encourager la planification communale et régionale des surfaces consacrées à la biodiversité lorsque cette planification prévoit un programme de mise en œuvre. Le montant des subventions doit tenir compte des autres aspects en jeu en plus de la biodiversité (p. ex. loisirs de proximité, adaptation au changement climatique, sensibilisation) et de la dimension contraignante (p. ex. caractère uniquement volontaire, exigences qualitatives et/ou quantitatives).	+	
CIAT (Aebi)	2. Le Conseil-exécutif est chargé - de lancer une campagne d'information et de sensibilisation englobant tous les groupes cibles pertinents (instances cantonales, régions, communes, personnes privées, secteur horticole, bureaux d'études et d'ingénieurs) - de faire en sorte que les autorités, les organisations et les personnes privées puissent accéder aisément aux informations numériques existantes concernant la « planification verte » et la biodiversité en milieu bâti.	+	
CIAT (Aebi)	3. Le Conseil-exécutif est prié de prendre davantage en compte la biodiversité (en particulier dans les zones bâties), y compris dans les conceptions régionales des transports et de l'urbanisation ainsi qu'au niveau de la coordination des différentes planifications.	+	

CIAT (Aebi)	4.	Le canton intègre explicitement la promotion de la biodiversité dans la planification et l'évaluation de ses propres projets de construction. Les projets en cours sont examinés et, si possible, adaptés conformément aux objectifs.	+
CIAT (Aebi)	5.	Le Conseil-exécutif est chargé d'intégrer les tâches susmentionnées et les moyens nécessaires dans le plan intégré mission-financement et de faire en sorte que l'administration soit en mesure de faire face à ces tâches supplémentaires tant sur le plan du personnel que sur le plan financier.	-
UDC (Riem)	5a.	Le Conseil-exécutif est chargé d'intégrer les tâches susmentionnées et les moyens nécessaires dans le plan intégré mission-financement sans incidence sur le budget. Le budget des postes doit lui aussi être neutre. Les postes requis et les moyens financiers doivent être organisés au sein de la DEEE	-
Le Centre (Rothenbühler)	6.	Modification de la déclaration de planification n° 5 de la CIAT : Le Conseil-exécutif est chargé d'intégrer les tâches susmentionnées et les moyens nécessaires dans le plan intégré mission-financement. Le budget des postes doit être neutre. Les postes requis doivent être organisés au sein de la DEEE.	+
Krähenbühl (UDC)	7.	Les toitures plates avec végétation, les surfaces de gravier naturelles et d'autres surfaces non imperméabilisées sont comptabilisées au titre de surface verte pour déterminer l'indice de surface verte requis, à condition qu'elles contribuent à la biodiversité.	+